

Chantier de la place Dr Valois – Réunion avec les commerçants – Mercredi 30 avril 2025 – Maison des Projets

Objectif de la réunion : informer les commerçants et artisans du démarrage du chantier de la place Dr Valois et des modalités de la première phase des travaux.

Dolorès ADAMSKI, première adjointe, introduit la réunion en remerciant les commerçants présents. Elle excuse ensuite M. le Maire et remercie Julien STEVANT, vice-président en charge des commerces et de l'artisanat au Pays voironnais pour sa présence, les agents du Pays Voironnais ainsi que les agents de la Mairie. Elle remercie également Charles MOREAU, en sa qualité de maître d'œuvre.

Présentation de la première phase du chantier

La première phase du chantier débutera le 19 mai, sauf contraintes météo, et se terminera le 18 juillet.

Elle concernera :

- La partie sud de la place Dr Valois
- l'avenue Bérégovoy
- une partie de l'avenue de la gare

→ Les stationnements seront maintenus sur la partie nord de la place Dr Valois.

La base vie sera installée au niveau du gymnase Escoffier.

Le rôle du « Référent-chantier »

Pour faciliter au maximum le bon déroulement des travaux, un référent-chantier sera présent tous les jours pour faire le lien avec les habitants et commerçants. A son arrivée, il se présentera dans tous les commerces du centre-ville pour donner ses coordonnées et expliquer son rôle.

Il pourra **répondre à toutes les questions techniques (livraison, convoyage de fonds, déménagement, problème d'accès...)**. Il sera clairement identifiable grâce à sa chasuble.

Il tiendra une « main courante » de ses échanges qui sera transmise à la Mairie pour qu'elle soit informée et qu'elle puisse mettre en place les solutions adaptées aux difficultés rencontrées par les commerçants ou habitants.

Le référent-chantier constitue donc le principal interlocuteur à interpeler en cas de difficultés ou de questions techniques. Il convient de respecter ce process pour faciliter au maximum le bon déroulement du chantier.

A partir du 7 mai, la Maison des Projets rouvrira également ses portes pour des permanences chaque mercredi de 10h00 à 16h00. Le plan de déviation sera affiché et les agents pourront renseigner le public sur le projet dans son ensemble.

Communication

L'**Info travaux n°4**, jointe à ce CR, sera distribuée le **12 mai** dans les boîtes aux lettres des riverains et dans les commerces. Elle présentera :

- Le **plan de déviation et le calendrier de la phase 1** (joint à ce CR)
- Une information pour rappeler que **les commerces restent ouverts durant le chantier**

- Une information sur les **accès piétons sécurisés** mis en place pour accéder aux commerces
- Le **plan de stationnement** indiquant la disponibilité de près de **600 places à moins de 5 minutes à pied** de la place Valois.

Ces informations seront également diffusées sur les **réseaux sociaux, le site internet de la commune et sur des panneaux lumineux**.

La Mairie poursuit également sa **campagne de communication en faveur des commerçants** à travers la mise en place de plusieurs **banderoles** installées aux entrées de villes et sur les barrières piétonnes à proximité directe de la place Valois. Ces supports visent à informer les automobilistes et piétons que le centre-ville est en chantier mais que les commerces restent ouverts et accessibles.

Les informations de communication seront transmises aux **communes voisines** afin de toucher un bassin de vie élargi.

Une information complémentaire sera diffusée lorsque le Pays Voironnais aura déterminé le nouvel emplacement des points d'apport volontaires, qui doivent être déplacés pendant le chantier. La Commune se fera le relai de cette information.

Création d'une Commission d'indemnisation amiable des commerçants

Le conseil municipal a délibéré le 28 novembre 2024 pour la création d'une commission d'indemnisation amiable des commerçants dans le cadre des travaux de la place Dr Valois.

Cette délibération ainsi que le règlement afférant sont disponibles sur le site internet de la ville. Vous trouverez également ces éléments joints au présent CR.

Exonération de redevance d'occupation du domaine public

Le conseil municipal a délibéré le 28 novembre 2024 pour mettre en place une exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2025 pour les commerçants et artisans impactés par les travaux de la place Dr Valois.

Cette délibération dans laquelle figure notamment le périmètre concerné par l'exonération est disponible sur le site internet de la ville et est jointe au présent CR.

Accompagnement par le service Economie du Pays voironnais

Le Pays Voironnais met à disposition des commerçants et artisans un questionnaire en ligne dont l'objectif est de détecter au plus tôt les signaux faibles révélateurs de changements impactant leur activité. Ils pourront ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur des thématiques variées, grâce au partenariat noué avec les organismes consulaires (Chambre de métiers de l'Isère et CCI du Nord-Isère). Dans le cadre des travaux de la place Dr Valois, ce questionnaire s'avère particulièrement intéressant et les commerçants sont invités à le compléter si besoin.

Le questionnaire est disponible en ligne ici :

<https://limesurvey.paysvoironnais.com/index.php/657885?lang=fr>

Un projet nécessaire pour la survie du centre-ville

Julien STEVANT intervient pour souligner la nécessité de redonner de l'attractivité au centre-ville de Tullins. Même s'il comprend tout à fait les inquiétudes des commerçants, il indique que face au développement des centres commerciaux périphériques, tels que Neyrpic à St Martin d'Hères, le commerce en ligne ou encore les nouvelles habitudes de consommation post-Covid, il est indispensable que les centres-villes se renforcent et offrent une véritable expérience client. La requalification des espaces publics est un des leviers du regain d'attractivité. En effet, des espaces plus conviviaux, sécurisés et esthétiques favorisent la déambulation, et ainsi, la consommation.

A noter également que le projet de requalification de la place Docteur Valois et de ses rues adjacentes offre la possibilité de mettre en place des terrasses susceptibles d'augmenter le chiffre d'affaires de certains commerçants, et d'intégrer des solutions telles que le click and collect.

Il ajoute par ailleurs, qu'une action isolée sur les commerces ne suffirait pas à revitaliser un centre-ville. Ce projet, à l'instar de Tullins Renov' visant à rénover les logements, s'inscrit dans une démarche globale de revitalisation du centre-ville (« Petites Villes de Demain »).

Il rappelle enfin que contrairement à d'autres municipalités, la mairie de Tullins facilite les travaux en déployant plusieurs outils : indemnisation, exonération, communication renforcée et la mise en place d'un référent-chantier dédié.

Cas particulier concernant le magasin Graines d'Épicières

Afin de permettre les livraisons du magasin, il a été décidé de suspendre, par arrêté, l'interdiction du passage des 19 tonnes sur le boulevard Michel Perret et sur la rue Général De Gaulle pendant la phase 1. Mais ce, uniquement pour les livraisons.

Cas particulier de l'enrobage des trottoirs

Lorsque le chantier engagera la phase d'enrobage des trottoirs de l'avenue Bérégovoy, prévue un lundi car de nombreux commerces sont fermés ce jour-là, les entreprises et la Mairie veilleront à maintenir l'accessibilité des commerces ouverts.

→ Il a été convenu qu'une réunion avec les commerçants serait organisée à chaque début de nouvelle phase pour partager les informations liées au plan de déviation.

Les documents joints au compte-rendu comprennent :

- le plan de déviation de la phase 1,
- la délibération et le règlement relatifs à la commission d'indemnisation amiable des commerçants,
- la délibération relative à l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants impactés par les travaux.

Dolorès ADAMSKI remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion d'information.